



## FORMATION - ACTION

### PREVENIR LA PENIBILITE AU TRAVAIL

#### Module « Environnement physique agressif »

FORMATION 2017

#### Public visé

Membres CHSCT, service QHSE

#### Objectifs

Outiller les acteurs de l'entreprise pour leur permettre d'être un relai interne et être force de proposition pour le déploiement d'actions sur l'environnement physique agressif.

#### Intervenants

Ergonome  
Toxicologue industriel

#### Durée

2 jours (14 heures)

#### Lieu

Au sein de l'entreprise ou dans nos locaux

#### Tarif 2017

Nous consulter

#### Dates

Nous consulter

#### Contact

Secrétariat : 05 34 63 84 31

ASTI est membre d'un réseau d'organismes de formation agréés, en collaboration avec la DIRECCTE et la CARSAT Midi-Pyrénées.

Cette formation peut être imputable dans le cadre de la formation professionnelle continue.

## Programme

### JOUR 1 (alternance d'exposés, d'illustration vidéos et d'exercices)

- Caractéristiques et définitions : bruit, vibration, agent chimique dangereux et milieu hyperbare
- Risques professionnels associés
- Effets sur la santé des salariés et sur le travail et son organisation
- Retour d'expériences sur des actions de prévention conduites

### JOUR 2 (ateliers thématiques)

- Mise en situation sur 3 thèmes : bruit, vibration et agent chimique dangereux
- Acteurs internes et externes à mobiliser, ressources sur lesquelles s'appuyer
- Débriefing et bilan collectif avec apports complémentaires des formateurs
- Suites à donner dans l'entreprise

*Ce module est complémentaire au module de la formation-action initiale proposée « Prévention de la pénibilité au travail ».*

*Il permet aux acteurs de l'entreprise de faire un zoom spécifique sur un des 3 facteurs de risque définis par la réglementation relative à la prévention de la pénibilité.*